



**Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial**

Septembre 2010

L'escargot qui flotte

Le mot du président

C'est la rentrée pour tout le monde et c'est une période où le bureau de l'ADHF-F ne connaît pas la crise.

Il est vrai qu'en ce mois de septembre, nous nous consacrons beaucoup à la préparation de notre 6^{ème} édition de la Journée de l'Habitat Fluvial qui se présente plutôt bien, avec plus de 30 exposants, son vide tabernacle attendu de tous, ses conférences et ses différentes activités.

Désormais organisée tous les deux ans, la JHF a été préparée cette année avec une équipe élargie à ses adhérents motivés qui ont travaillé d'arrache pied pour que cet événement soit un succès et marque l'histoire de l'habitat fluvial. Avec ce bulletin, vous trouverez le programme de cette journée. N'hésitez pas à le copier et à le diffuser largement autour de vous, à tous ceux qui s'intéressent à l'habitat fluvial pour que nous puissions nous retrouver tous à la Villette, à pied, en voiture ou en bateau. Mais cela ne doit pas nous empêcher de continuer à travailler, et tous les sujets chauds d'avant les vacances continuent de nous soucier.

Ainsi, avec le pôle bateaux logements, nous avons terminé le listage des nouvelles possibilités d'emplacements, et nous entamons une série de rencontres avec les subdivisions pour en voir la faisabilité.

Avec VNF Béthune, nous continuons l'analyse article par article de la rédaction des nouvelles COT lors des réunions régulières que nous avons depuis le début de l'année, et nous espérons bien aboutir à des effets positifs.

Les vignettes, les problèmes de facturation, les abattements font aussi l'objet de nos préoccupations, et nous ne manquerons pas de vous tenir informer de tous ces sujets dès que nous aurons des éléments nouveaux.

Les points forts de la Journée de l'Habitat Fluvial

Le Vide Tabernacle :

C'est une des principales animations de cette journée qui a été particulièrement réussie, lors de la dernière JHF.

Faisons en sorte qu'il le soit encore cette année : organisons nous, au sein des associations locales pour réunir des objets à vendre. Les adhérents un peu isolés ne doivent pas hésiter à nous appeler pour trouver des solutions.

Les stands, en grand nombre cette année :

Le salon des artisans et professionnels, les animations et les expositions, la présence d'autres associations d'usagers du fleuve et, pour la première fois, d'un stand VNF,

La table ronde du soir :

A la demande de nombreux adhérents, elle aura pour thème cette année « les règles d'attribution du certificat communautaire »

Il ne s'agit pas de refaire une conférence sur cette nouvelle réglementation. C'était l'objet de celle de la JHF5. Les textes sont connus et vous les trouverez sur notre site.

Il s'agit d'échanger entre experts présents et usagers sur les questions qui ont pu se poser à ceux qui ont déjà été confrontés aux expertises et aux visites des commissions du service instructeur. Il serait bien que ceux qui ont obtenu leur certificat communautaire et ceux dont les dossiers sont en cours viennent nous faire part de leurs expériences pour échanger avec les experts qui ont accepté de s'asseoir à cette table.

La Conférence du matin :

C'est le Thème de la COT qui a été retenu. (Voir article page 2)

Cette question a mobilisé les adhérents de l'ADHF-F depuis plus d'un an. Ce sera le point fort de cette journée.

Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris

Les Conventions d'Occupation Temporaire.....Suite

Dans « l'Escargot qui Flotte » de juillet 2010, nous avons fait le point sur nos réunions de travail avec VNF sur ce thème.

En conclusion de l'article, nous écrivions : « Nous espérons que les rencontres qui vont suivre aboutiront à un consensus sur un texte tenant compte de notre spécificité. ».

Nous n'en sommes pas encore là, notre travail n'est pas achevé, mais nous envisageons l'avenir avec plus d'optimisme.

Un bref rappel :

- En région Parisienne, nous avons des COT, renouvelables par tacite reconduction. Ces COT étaient rédigées à partir des règles de gestion concernant le stationnement des bateaux logements en Ile de France, règlement voté en 1994 par les CA du PAP et de VNF.

- Après la loi sur l'eau, VNF a imposé un nouveau texte qui comporte un certain nombre d'articles inquiétants.

- Quelques adhérents ont refusé de signer, mais ont du faire « machine arrière » devant la menace d'être mis en infraction.

L'ADHF-F s'est posé la question des actions à mener face à ce nouveau problème.

Il était possible de mener une action juridique car la réglementation votée par le CA de VNF en 1994, n'avait pas, à notre connaissance, été remise en question par ce même CA. Mais ce la n'aurait fait que repousser le problème.

Nous avons choisi de privilégier plutôt la discussion, et à notre demande, VNF a accepté de constituer un groupe de travail sur ce sujet et sur d'autres afin d'améliorer les relations des bateaux avec leur gestionnaire. Vous avez pu suivre, dans les numéros précédents de notre bulletin (et dans le détail sur notre site), nos différentes démarches.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu cette année, regroupant 4 représentants de l'ADHF-F et des représentants de « VNF Béthunes » (dont des juristes de VNF) autour de Mme Baruet, adjointe à la direction du développement.

La dernière s'est tenue le 15 juillet 2010.

Des propositions de modifications ont d'ores et déjà été faites sur de nombreux points et une réflexion va maintenant être engagée par VNF et le Port de Paris, concernant les règles de gestion en Ile de France. Réflexion qui sera poursuivie ensuite au niveau national.

Ce n'est que courant 2011 que les travaux sur la COT aboutiront, d'autant plus qu'ils sont liés à la question des redevances, lesquelles seront revues de façon globale à VNF début 2011.

Nous ne sommes donc pas actuellement en mesure de dire de façon concrète et définitive ce qui va changer, mais lors de la dernière réunion, nous avons senti que la discussion n'était pas close, même sur les sujets les plus sensibles.

Ce qu'on peut dire, c'est que nos rapports avec VNF ont radicalement changé en l'espace de 6 mois.

Mme Baruet et son équipe, tout en affirmant les positions de VNF quant à la gestion du Domaine Public Fluvial, a su nous écouter et comprendre les spécificités de l'habitat fluvial.

Le 15 juillet 2010, concernant les relations entre l'ADHF-F et VNF, il a été proposé :

- de finaliser les réflexions en cours en poursuivant nos réunions de travail.
- de prévoir ensuite une commission nationale annuelle VNF/ADHF-F
- qu'un membre de « VNF Béthunes » participe aux commissions consultatives en Ile de France.

Pour la première fois, de réels échanges constructifs avec VNF ont pu avoir lieu.

Le dimanche 3 octobre, lors de la conférence sur le thème de la COT, Mr Papinutti, nouveau directeur général de VNF sera présent à la tribune. Il sera accompagné de Mme Baruet, Ils répondront à vos questions.

Il est important qu'un grand nombre d'adhérents (ou non adhérents) parmi les habitants du fleuve, soient présents. Ceux qui stationnent sur des zones non gérées par VNF sont concernés également. Le prochain modèle de COT pour les bateaux logements sera utilisé dans toute la France et probablement repris par les autres gestionnaires.